

ressés aux produits; seulement deux ou trois groupes et un grand organisme agricole s'en sont occupés activement. Je ne les en blâme pas; ils ont des difficultés, nous le savons. Ils ont raison de promouvoir une mesure législative semblable et de chercher à la faire appuyer par le gouvernement. D'autre part, le ministre de l'Agriculture, fort de cet appui accordé au bill, ne devrait pas prendre la parole à la Chambre et déclarer que la mesure répond à ce que l'agriculture demande depuis des années. Qu'on ne vienne pas nous dire que l'industrie agricole attend avec impatience une mesure semblable. Comme bien d'autres déclarations qu'on nous a servies, ce n'est tout simplement pas vrai.

• (3.40 p.m.)

Le bill à l'étude vise toute l'industrie agricole, y compris la vente d'engrais chimiques, le traitement des aliments, l'entreposage, tout ce qu'on achète et ce qu'on vend. Tout cela est visé par le bill. En somme, toute l'industrie agricole de la nation entre en jeu. Nous parlons d'une entreprise de peut-être 40 milliards de dollars, en tenant compte de toute la main-d'œuvre, de tous les investissements et de tous les autres secteurs connexes de l'industrie. Nous parlons d'une grande partie de l'économie canadienne. De ce côté-ci de la Chambre, nous, de l'opposition loyale de Sa Majesté, ne permettrons pas, si nous pouvons empêcher la chose, que toute l'industrie agricole soit placée dans une cage juridique aussi étroite.

Une voix: C'est une camisole de force.

M. Danforth: Oui, une camisole de force par laquelle le gouvernement peut contrôler toute l'industrie. Monsieur l'Orateur, nous avons vu ce que les directives du gouvernement peuvent entraîner. Plus d'un homme est en chômage dans nos villes aujourd'hui, et bien des familles vivent dans une plus grande misère qu'ils n'en ont jamais connue, à cause des directives du gouvernement.

Avant de reprendre mon siège, je répète que l'opposition officielle n'a pas l'intention de dire à l'industrie agricole du pays ce qu'elle doit ou ne doit pas faire. Nous comptons empêcher le gouvernement de le faire. Nous estimons que toutes les entreprises agricoles prises ensemble sont en mesure, puisqu'il y va du gagne-pain de tous les intéressés, de prendre les grandes décisions qui les concernent et qu'elles devraient pouvoir le faire sans intervention. Par notre amendement, nous cherchons tout simplement à nous assurer que tous ceux qui s'occupent de la production, de la distribution, de la vente et de l'entreposage des produits agricoles auront l'occasion de décider, en majeure partie, s'ils veulent d'un

[M. Danforth.]

office de commercialisation et s'ils permettront à leurs entreprises de relever du Conseil national de commercialisation des produits de ferme proposé, dans le bill à l'étude. C'est à eux, et seulement à eux, qu'il revient de prendre cette décision. Nous n'empêcherons aucun groupe d'avoir pareil office, à condition qu'il le veuille.

Avant de terminer, je tiens à signaler qu'en vertu des dispositions de la mesure à l'étude, tous ceux qui exercent un monopole dans le domaine de la production, qu'il s'agisse de poulets à rôtir, d'oeufs ou de quoi que ce soit, se trouveraient dans une position confortable, car le gouvernement pourrait, au moyen d'un règlement, empêcher toute autre industrie et tout particulier de se lancer dans le même genre d'affaires et de leur livrer concurrence. Cela s'applique néanmoins à tout le pays. En vertu du bill à l'étude, le gouvernement pourrait régir les quotas et la production canadienne. La raison pour laquelle cette mesure ne saura jamais répondre aux demandes des producteurs, c'est que, comme l'a signalé le ministre lui-même, ils sont incapables de contrôler les importations au pays.

Quand le ministre traitera du projet de loi, j'aimerais qu'il réponde oui aux quelques simples questions qui suivent. Premièrement, en vertu du bill actuel, le gouvernement promet-il aux producteurs du secteur primaire qu'ils recevront davantage pour leurs produits? Deuxièmement, aux termes du bill à l'étude, le gouvernement promet-il que les frais des éléments de production n'augmenteront pas? Troisièmement, en vertu du projet de loi, le gouvernement consentira-t-il à refuser les importations qui s'approprieraient une partie du marché intérieur réparti en vertu d'un régime de quotas? Quatrièmement, aux termes du bill à l'étude, les consommateurs canadiens, qui ont énormément d'importance et s'intéressent beaucoup à cette mesure, vont-ils obtenir la même qualité de produits sans hausse de prix? Si le ministre peut répondre oui à toutes ces questions, nous avons alors ici un projet de loi bien différent de ce qu'il a l'air.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma contribution au débat sur le bill C-197, créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, sera très brève. Malgré la rédaction assez séduisante de l'amendement proposé par le député de Crowfoot (M. Horner), les députés du Nouveau parti démocratique s'y opposeront. Je crois cependant que nous pouvons approuver les principes généraux du bill. La forme qu'il revêtira lorsqu'il reviendra du comité est une autre question. Je pense qu'approuver cet amendement ne servirait qu'à encourager les redites. J'ai un télégramme émanant de la